

ENTREPRISES

RESPECTEZ LA REGLEMENTATION REACH !

ATTENTION !

Les entreprises qui ne respectent pas le règlement européen REACH risquent de ne plus pouvoir travailler à cause d'un problème d'approvisionnement de leurs matières premières !

Les produits chimiques sont présents dans un grand nombre d'activités industrielles ou de services. Leur gestion en toute sécurité est un sujet important pour les entreprises et les pouvoirs publics. Adopté en décembre 2006, le règlement européen REACH est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Qui est concerné ? Quels sont les objectifs ? Comment mettre en œuvre cette réglementation dans les entreprises ? Quel plan d'actions définir ? Quelles conséquences en cas de non-respect de la réglementation ?

C'est pour répondre à ces questions que la CCI90 organise le

**Mercredi 11 juin 2008,
de 9h00 à 12h00
dans ses locaux 1 rue Docteur Fréry – Belfort**

une réunion d'information sur ce thème, en collaboration avec le CETIM (Centre Technique de l'Industrie Mécanique), le Comité Mécanique de Franche-Comté, l'UIMM, CETEHOR, Alutec et Enterprise Europe Network.

CONTACT PRESSE

Aline Laloux
Responsable Communication
Tél. 03 84 54 54 13 - alaloux@belfort.cci.fr